CONDITIONS GÉNÉRALES ET POLITIQUE D'ACCORD
MAISON DES JEUNES

L'association s'engage à / The association commits to :

- Assurer une supervision adéquate des enfants pendant toute la durée de l'activité.
- Effectuer des évaluations des risques pour identifier et minimiser les dangers potentiels.
- Appliquer et faire respecter les protocoles de sécurité adaptés aux activités organisées.
- Mettre en place des politiques claires concernant la présence et le départ des enfants.
- Informer les parents/tuteurs des règles et obligations relatives à la sécurité des enfants.

- *Ensuring adequate supervision of children throughout the duration of the activity.*
- *Conducting risk assessments to identify and minimize potential dangers.*
- *Implementing and enforcing safety protocols appropriate to the organized activities.*
- *Establishing clear policies regarding children's presence and departure.*
- *Informing parents/guardians of the rules and obligations related to children's safety.*

Limites de la Responsabilité / Limits of Liability

- L'association ne peut être tenue responsable des incidents survenant en dehors du cadre de l'activité et de la période de supervision définie.
- *The association cannot be held responsible for incidents occurring outside the scope of the activity and the defined supervision period.*

Politiques de Supervision et de Départ / Supervision and Departure Policies

- Obligation de présence : L'enfant doit rester sur le lieu de l'activité pour la durée prévue, sauf permission écrite des parents/tuteurs.
- Départ autorisé : Les enfants ne peuvent quitter l'activité qu'avec l'accord des parents/tuteurs et selon les modalités prévues (prise en charge par un adulte autorisé, permission écrite préalable, etc.).
- Départ non autorisé : En cas de tentative de départ d'un enfant sans autorisation, l'association prendra toutes les mesures possibles pour l'empêcher.
- Conséquences d'un départ non autorisé : L'association décline toute responsabilité si un enfant quitte l'activité sans permission après que toutes les précautions raisonnables ont été prises.

- Presence Obligation: The child must remain at the activity location for the scheduled duration unless written permission is provided by parents/guardians.
- *Authorized Departure: Children may only leave the activity with parental/guardian consent and according to predefined conditions (pickup by an authorized adult, prior written permission, etc.).*

Mise à jour - Septembre 2025

- *<u>Unauthorized Departure:</u> If a child attempts to leave without permission, the association will take all possible measures to prevent it.*
- *<u>Consequences of Unauthorized Departure:</u> The association disclaims any responsibility if a child leaves the activity without permission after all reasonable precautions have been taken.*

Gestion des Incidents / Incident Management

- En cas d'incident impliquant un enfant, l'association informera immédiatement les parents/tuteurs et, si nécessaire, les services d'urgence.
- Un rapport d'incident sera rempli pour documenter les circonstances et les mesures prises.
- Si un manque de supervision a contribué à un préjudice, l'association pourrait être tenue responsable, sauf si elle démontre avoir pris toutes les mesures raisonnables pour prévenir le risque.

- *In the event of an incident involving a child, the association will immediately inform the parents/guardians and, if necessary, emergency services.*
- *An incident report will be completed to document the circumstances and actions taken.*
- *If a lack of supervision contributed to harm, the association could be held liable unless it demonstrates having taken all reasonable measures to prevent the risk.*

<u>Responsabilité parentale / Parental Responsibility</u>

Je comprends que :
- Mon enfant doit être déposé et récupéré à l'heure prévue.
- En cas de retard répété, l'accès à l'activité pourrait être suspendu.

I understand that:
- My child must be dropped off and picked up at the scheduled time.
- Repeated delays may result in suspended access to the activity.

<u>Frais de participation / Participation Fees</u>

- L'ACFA peut demander des frais pour certaines activités spécifiques. Ces frais seront annoncés à l'avance pour chaque événement.
- Si je ne suis pas membre actif de l'ACFA, des frais de participation sont exigés à chaque activité.
- The ACFA may charge fees for certain specific activities. These fees will be announced in advance for each event.
- *If I am not an active ACFA member, a participation fee will be required for each activity.*
- *These fees will be announced in advance for each event.*

ACFA
Régionale de Grande Prairie

LA MAISON DES JEUNES

Rapport d'Incident
Incident report

Nom de l'enfant : _____

Date et heure de l'incident : _____

Lieu de l'incident : _____

Description de l'incident :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

Témoins présents :

_____
_____
_____

Actions entreprises par l'association :

_____
_____
_____

Nom et signature du responsable de l'association : _____

Nom et signature des parents : _____

Mise à jour - Septembre 2025